



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Pensions des veuves et des orphelins

Question écrite n° 50966

### Texte de la question

M. Joel Hart appelle la bienveillante attention de M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre sur une question qui preoccupe particulierement les anciens combattants, la revalorisation des pensions percues par les veuves de guerre. Ces dernieres sont en effet souvent confrontees a des situations economiques tres difficiles, le montant des pensions qui leur sont attribuees etant tres faible. Ainsi, le taux de pension le plus eleve (indice 667) correspond a un versement de 4 335 francs par mois qui est inferieur, il faut le souligner, de 30 % au SMIC. Le taux de la pension de reversion a l'indice 333 est, quant a lui, de 2 165 francs par mois, soit 65 % de moins que le salaire minimal. Par ailleurs, on contate des differences importantes entre les pensions de veuves de militaires ou assimilees et celles des veuves des victimes civiles. Pour toutes ces raisons evidentes, les associations d'anciens combattants sont tres attachees a la revalorisation de ces pensions, qui constitue une de leurs revendications majeures. Il lui demande donc quelles mesures il compte adopter afin de prendre en compte cette delicate question et de repondre favorablement aux souhaits des anciens combattants.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hart Joël](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50966

**Rubrique :** Pensions militaires d'invalidite

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 avril 1997, page 1971